

Service connaissance, aménagement des territoires,
Urbanisme
Unité planification
Affaire suivie par : LEGROS Charles
Tél. : 03 39 59 58 04
charles.legros@doubs.gouv.fr

Monsieur le Président de la communauté
de communes de Val de Morteau
Mairie de Morteau
2 place de l'hôtel de Ville
25500 Morteau

OBJET : Commune de Villers-le-Lac
Modification simplifiée n°3 du PLU

Besançon, le 27/08/22

Monsieur le Président,

Par courrier du 9 août 2022, vous m'avez notifié le projet de modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villers le Lac, conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme.

Ce projet vise à supprimer l'emplacement réservé n°14 constitué initialement dans le but de créer une voie d'accès afin de desservir la zone ZAU « La Fontenotte - Les Terre-Rouge ». Cette suppression est justifiée par l'acquisition par la commune d'une emprise foncière sur la même parcelle que celle impactée par l'emplacement réservé.

Je vous informe que l'évolution envisagée n'appelle pas d'observation de ma part. J'émetts, en conséquence, un avis favorable sur le projet de modification n°3 de votre PLU.

Je vous rappelle, néanmoins, que les procédures de modification simplifiée sont soumises à la procédure dite de « cas par cas » et qu'il conviendra par conséquent de saisir la Mission régionale de l'Autorité Environnementale.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le responsable du service Connaissance,
Aménagement des Territoires, Urbanisme


Vincent LACHAT